

1/2/1
25



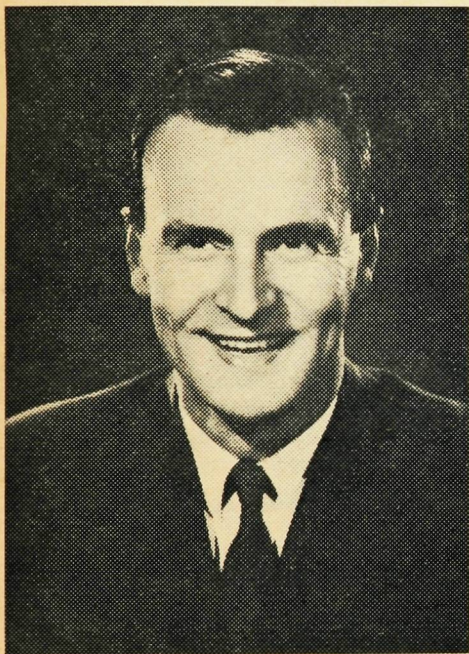
Le Matin

Bulletin de liaison des Diplômés de l'Université de Montréal

SEPTEMBRE 1963

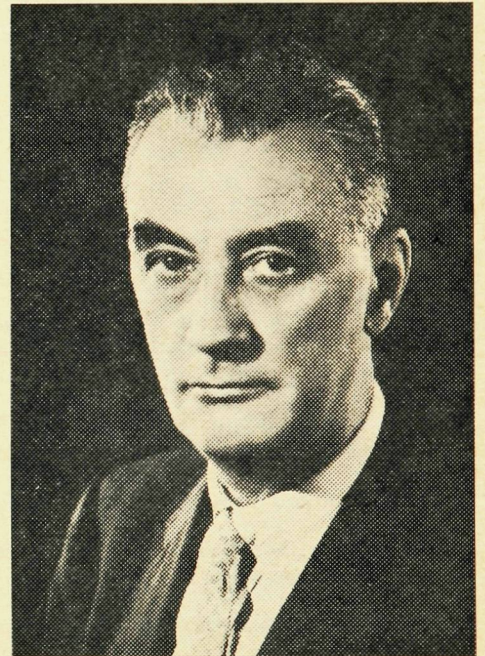
2222 AVENUE MAPLEWOOD — MONTRÉAL 26

Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication



JEAN DESCHAMPS

Les Diplômés des Hautes Etudes Commerciales représentent un groupe fort dynamique qui n'ont de cesse devant le progrès. Aussi nous sommes heureux de participer à leur joie à la suite de la nomination de deux de leurs membres à des postes de grande envergure. Nos félicitations à M. Marcel Vincent, nouveau président du Bell Telephone et à M. Jean Deschamps nouveau sous-ministre de l'Industrie et du Commerce de la Province de Québec.



MARCEL VINCENT

ASSEMBLÉE ANNUELLE

26 SEPTEMBRE, à 8.30 p.m.

Grand salon du Centre social — 2332 Maplewood

ELECTIONS

BULLETIN DE
MISE
EN CANDIDATURE :
PAGE 5.

ASSEMBLÉE ANNUELLE

E
D
I
T
O
R
I
A
L

Les vacances terminées, la vie reprend son cours ordinaire avec les exigences qui lui sont coutumières. Pour les Diplômés de l'Université de Montréal le début de l'année académique apporte certaines manifestations voulues par les règlements. L'assemblée annuelle de tous les Diplômés a toujours lieu en septembre. Cette année, cette assemblée aura lieu le 26 septembre, à 8.30 hres p.m. au grand salon du Centre social. Il y aura, présentation du rapport annuel, élection de douze administrateurs, discussion de tout sujet soumis à l'assemblée. L'assemblée annuelle constitue la rencontre qui souligne l'intensité de la vie de l'Association. Tous les Diplômés devraient se faire un devoir de participer à cette réunion.

Notre groupement, 20,000 membres, doit jouer un rôle de tout premier ordre dans notre société québécoise. Au moment où notre société s'interroge sur les grands problèmes de l'heure, au moment où de grandes décisions se prennent au palier supérieur, il est inconcevable que ceux qui ont reçu beaucoup de la Société demeurent indifférents. Il faut agir, il faut prendre une part active à la vie intense qui bouillonne devant nous. Demeurer indifférent dans les circonstances actuelles c'est peut-être oublier que chacun est membre de cette même société en évolution.

Les Diplômés peuvent faire beaucoup s'il le veulent bien. Le bien commun n'est pas un vain mot.

Gérard MATTEAU

HYPNOSE

La brume flânait sans craindre le soleil, victorieuse...

Les façades des maisons se mouillaient comme des peines qui s'épanchent. Chacun portait cette brume sur son corps; chacun la portait en son coeur comme un mal incurable...

Et la grisaille suivait la brume comme son ombre... le gris des pierres, le gris des rues, celui des hangars et des escaliers... et le gris des hommes, des femmes...! Même les enfants éteignaient peu à peu le rose de leurs joues...

On glissait dans cette brume, on vivait en ce gris sans le vouloir, sans même le savoir.

On y mourait peu à peu, mais toujours on faisait des enfants roses, des enfants de soleil et de liberté pour les livrer ensuite à la brume, sans le vouloir, sans même le savoir...

Il aurait été si facile d'y mettre du soleil... Mais l'on ne se souvenait plus du soleil... et la brume devenait le soleil, devenait le paradis. On s'engourdissait dans la brume, on s'y trouvait heureux et l'on bénissait sa chance.

Et les enfants sentaient qu'il ferait pourtant doux de vivre au soleil... Mais on leur clouait la bouche, mais on

leur taisait le coeur. Puis, ils venaient à sourire au gris des brumes... et l'appelaient désormais leur soleil et... leur chance!

La brume se savait puissante et endormeuse... et les maisons oubliaient et les ruelles renonçaient, et les enfants se soumettaient, remerciant... sans vouloir, sans savoir qu'ils se reniaient...

Un jour, un vent violent souffla sur cette brume.

Le soleil aussitôt tenta de reprendre ses droits, de délier les hommes, les femmes et les enfants...

Mais ils s'enfermèrent en leur brume... Ils bafouèrent le soleil, lui reprochèrent sa lumière, regrettant les jours anciens, ces jours qu'ils nommaient leur liberté...

La brume savait si bien dissimuler les barreaux de la prison!

Et le soleil s'en retourna plus triste qu'aux jours de brume, ne pouvant comprendre, n'osant renoncer à ces hommes qui avaient choisi de n'être plus eux-mêmes... sans le vouloir, sans même le savoir...

Jeanne FRANCHERE

VOYAGE EN EUROPE

Le 16 septembre deux avions d'Air France quitteront l'aéroport de Montréal transportant 392 Diplômés de l'Université de Montréal à destination de Paris. A tous Bon voyage et heureux retour.

L'an prochain il est fort probable que d'autres voyages seront organisés par les Diplômés. Ceux qui sont intéressés n'auront qu'à surveiller de près les nouvelles de l'Inter.

L'INTER

"L'Inter", journal officiel des Diplômés de l'Université de Montréal paraît mensuellement (10 numéros). Les bureaux de l'Inter sont situés à 2222 avenue Maplewood, chambre 361. Tél.: RE. 3-9951, poste 312 et 346.

Rédaction et Administration: M. Gérard MATTEAU, Secrétaire du Conseil des Diplômés et du Fonds Annuel de l'Alma Mater.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, plusieurs Diplômés ont demandé des renseignements au sujet de l'entente intervenue entre l'Université et les Diplômés. Pour répondre à leur requête, voici le texte de cette entente; chacun y trouvera son profit.

C O N V E N T I O N

Entre :
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, représentée par son Recteur, Mgr Irénée Lussier, P.D., dûment autorisé à agir aux fins des présentes par une résolution du Conseil des Gouverneurs de L'Université, en date du 28 août 1961, portant le No 1498, et annexée aux présentes comme si relatée au long, ci-après désignée :
L'UNIVERSITÉ.

Et :
LES DIPLÔMÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, représentés par MM. Simon L'Anglais, Roger Lessard, Jacques Léger, Jean Lamothe et Claude Tellier, dûment autorisés aux fins des présentes par une résolution du Conseil des Diplômés de l'Université de Montréal, en date du 14 septembre 1961, et annexée aux présentes comme si relatée au long, ci-après désignés : LES DIPLÔMÉS.

Les parties ayant en vue la bonne entente qui doit exister entre l'Université et ses Diplômés, une meilleure participation des Diplômés à la vie universitaire, la nécessité pour les Diplômés de travailler au bon renom de l'Université, d'aider financièrement l'Université, et enfin le désir de l'Université de connaître l'opinion de ses anciens, ont convenu de ce qui suit :

1. Les Diplômés s'engagent à amender l'article 5 de leurs règlements de façon à abolir la cotisation comme condition d'éligibilité pour devenir membres, et à reconnaître comme membres titulaires, tous les détenteurs d'un diplôme de l'Université, et comme membres adhérents, les anciens qui se conformeront aux règlements.

2. Les sommes recueillies par les Diplômés auprès de leurs membres, seront versées au fonds de l'Alma Mater de l'Université. Un rapport annuel de ce fonds sera publié par l'Université.

A cause de son utilité pour les Diplômés qui veulent poursuivre des études post-universitaires, le fonds des anciens des Diplômés continuera d'exister, mais les Diplômés éviteront d'en faire un rival du fonds de l'Alma Mater.

3. L'Université assurera aux Diplômés les locaux, l'ameublement, l'outillage et les services de secrétariat et d'exécution nécessaires à l'administration des Diplômés, et à ses réunions.

4. L'Université assurera également aux Diplômés les services d'un personnel suffisant (qu'on augmentera au besoin), soit un secrétaire exécutif, son assistante (avec titre de sténo-dactylo suivant les normes de l'Université), et au moins une copiste. Ce personnel sera responsable au Conseil des Diplômés, ou à son Exécutif.

5. La réception du Jour de l'An et celles des collations de grades, seront données conjointement par l'Université et les Diplômés, et le coût de ces réceptions sera défrayé par l'Université.

6. L'Université acquittera les frais de parution d'au moins six, et d'au plus dix livraisons de l'Inter, bulletin des Diplômés.

7. Les activités sociales des Diplômés non mentionnées jusqu'ici doivent faire leurs frais. Par contre, l'Université s'engage à fournir \$1,500.00 par année aux Diplômés pour frais de représentation, de publicité, etc.

8. Il est entendu que les Diplômés gardent leur entité juridique attestée par leur charte, et qu'ils seront les seuls à avoir droit d'expression au nom de leurs membres.

9. Un comité permanent de liaison sera chargé de la mise en vigueur de la présente convention et des consultations nécessaires à la suite de cette entente. Ce comité sera formé de quatre représentants de l'Université, dont le Recteur et au moins deux gouverneurs, et de quatre représentants des Diplômés, dont le Président et au moins deux membres de l'Exécutif. Le comité se réunira au moins deux fois par année sur convocation écrite du Recteur de l'Université, ou du Président des Diplômés.

Ce comité procèdera entre autres à la nomination du Président du fonds de l'Alma Mater, et du secrétaire-exécutif des Diplômés.

Le comité de liaison recevra pour étude et pour transmission au Conseil des Gouverneurs, le budget préparé par le Conseil des Diplômés.

10. Les Diplômés sont prêts à céder à l'Université leurs droits au titre "L'Action Universitaire" leurs droits au titre "L'Action Universitaire", si l'Université le désire.

11. La présente entente rétroactive au 1er juillet 1961 est valable pour trois ans à compter de cette date, et est renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

12. A une assemblée tenue en la salle des délibérations du Conseil des Gouverneurs de l'Université de Montréal, le 25 septembre 1961, les parties par leurs mandataires dûment autorisés et conformément aux résolutions annexées aux présentes, se sont réunies et ont arrêté les présentes dispositions.

En foi de quoi les parties, par leurs mandataires autorisés, ont signé à

MONTRÉAL, ce vingt-huitième jour de septembre 1961.
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL,

par : Mgr Irénée Lussier, P.D.

LES DIPLÔMÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL,

Par : Simon L'Anglais
Roger Lessard
Jacques Léger

Jean Lamothe
Claude Tellier

ASSEMBLÉE SPÉCIALE

DU 20 JUIN DERNIER

Plus de 45 membres se sont donné la peine d'assister à cette réunion. Des changements importants ont été approuvés à nos règlements. Tous ceux qui ont participé à cette rencontre ont manifesté l'intérêt qu'ils portent à l'Association. Merci! Espérons que la réunion du 26 septembre verra l'assistance augmenter considérablement.

Voici le texte des nouveaux règlements :

I — DÉFINITIONS :

Aux fins des règlements, les mots: "Association", "Conseil", "Exécutif", "Faculté", "Ecole", "Diplômés" et "Professeurs" sont définis comme suit:

a) Le mot "Association" employé seul désigne "Les Diplômés de l'Université de Montréal";

b) Le mot "Conseil" employé seul désigne le Conseil d'Administration de l'Association;

c) Le mot "Exécutif" employé seul désigne le Comité Exécutif de l'Association;

d) Les mots "Facultés" et "Ecoles" désignent les facultés de l'Université de Montréal, les écoles affiliées ou annexées à l'Université de Montréal et les spécialités relevant de ces facultés, écoles affiliées ou annexées à cette section, et désignées par le Conseil de l'Association.

e) Le mot "Diplômés" employé seul désigne tous les anciens élèves de l'une des facultés ou écoles ayant obtenu un baccalauréat, une licence, une maîtrise ou un doctorat de l'Université de Montréal ou de l'Université Laval après études faites dans l'une de ces facultés ou écoles. Il désigne aussi les diplômés de l'Ecole d'Architecture de Montréal ou de l'ancienne section d'Architecture de l'Ecole des Beaux-Arts de Montréal;

f) Le mot "Professeur" désigne les membres du personnel académique ou enseignant des facultés ou écoles.

II — MEMBRES :

1. Les membres de l'Association sont de trois catégories :

a) Les membres titulaires;

b) Les membres adhérents;

c) Les membres honoraires.

2. Sont membres titulaires les Diplômés.

3. Peuvent être membres adhérents:

a) Les Professeurs, non diplômés au sens des présents règlements, en fonction ou en retraite,

b) Les anciens élèves qui ont fait un stage d'au moins un an dans une des facultés ou écoles,

c) Les diplômés honoraires de l'Université de Montréal,

d) Les détenteurs d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Montréal depuis au moins cinq ans,

e) Les personnes portant un intérêt particulier à l'Université de Montréal ou à l'Association,

4. Les membres honoraires sont nommés à vie. Cette nomination doit être:

a) Approuvée par un vote des deux tiers des membres présents à une assemblée du Conseil spécialement convoquée à cette fin,

b) acceptée par la personne proposée.

Un membre honoraire peut en même temps être membre d'une autre catégorie.

Les membres honoraires ne paient aucune cotisation.

5. Tout Diplômé, sous réserve des dispositions du paragraphe 7 du présent article est membre titulaire de l'Association. Toute personne qui se conforme aux dispositions du paragraphe 3 du présent article devient membre adhérent sur résolution du Conseil ou lorsque sa demande est acceptée par le Conseil.

6. Tout membre peut démissionner par écrit.

7. Le Conseil peut, par un vote unanime, expulser un membre de l'Association.

III — CONSEIL D'ADMINISTRATION, COMITÉ EXÉCUTIF ET COMITÉ DU FONDS DES ANCIENS :

1. Les affaires de l'Association sont administrées et dirigées par un Conseil d'Administration, un Comité Exécutif et un Comité du Fonds des Anciens.

2. Le Conseil d'Administration peut nommer ou former tout autre comité qu'il juge utile.

3. Les membres du Conseil d'Administration et du Comité exécutif doivent être membres titulaires de l'Association.

IV — FONCTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ EXÉCUTIF :

1. Le Conseil d'Administration a la direction générale des affaires de l'Association; il décide de toute question se rapportant aux biens de l'Association, autorise les dépenses à encourir, détermine la procédure, les modalités, la façon et tous les autres détails de mise en nomination et d'élection de représentants des membres titulaires diplômés de facultés ou écoles au Conseil, et en général exerce tous les droits et pouvoirs de l'Association.

2. Le Comité Exécutif exerce les pouvoirs que lui délègue le Conseil d'Administration.

V — COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le Conseil d'Administration de l'Association est composé de douze administrateurs élus par les membres lors de l'Assemblée Générale Annuelle et à titre ex-officio du Président sortant de charge de l'Association.

VI — OFFICIERS :

1. Les officiers de l'Association sont le président, les deux vice-présidents, le secrétaire et le trésorier de l'Association.

2. Les officiers sont choisis par et parmi les membres du Conseil lors d'une Assemblée spéciale du Conseil qui est tenue immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

3. Le président et les deux vice-présidents doivent être les diplômés de facultés ou écoles différentes.

4. Le président ou un des vice-présidents, le secrétaire et le trésorier doivent être domiciliés dans un rayon de 50 milles de Montréal.

VII — COMPOSITION DU COMITÉ :

Le Comité Exécutif se compose du Président, des deux Vice-Présidents, du Secrétaire et du Trésorier.

VIII — VACANCES :

1. Le membre du Conseil qui s'absente, sans raison acceptée par le Conseil, de trois assemblées consécutives, est considéré comme démissionnaire. Il en est de même pour tout membre du Comité Exécutif absent de deux assemblées consécutives de ce Comité.

2. Toute vacance au Conseil et au Comité Exécutif est remplie par le Conseil.

IX — PRÉSIDENT :

Le Président a la surveillance des affaires de l'Association; il fait partie de tout Comité nommé ou formé par le Conseil; il préside les assemblées de l'Association, du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif. Il ordonne la convocation des assemblées et veille à l'exécution des décisions qui y sont prises. A l'assemblée générale annuelle il fait rapport des activités de l'année écoulée.

X — VICE-PRÉSIDENTS :

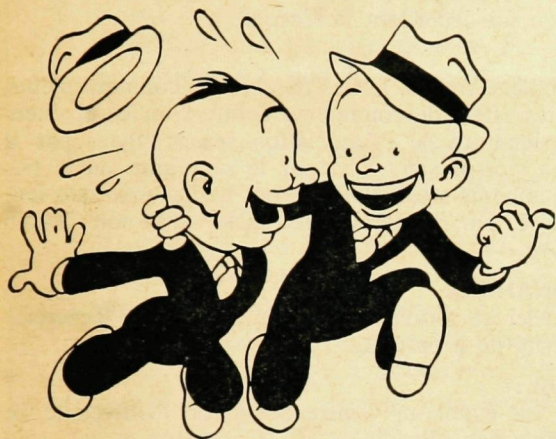
En cas d'absence ou d'incapacité de pouvoir d'agir du président, ses charges, fonctions et pouvoirs sont exercés par un des vice-présidents.

(Suite à la page 6)

ELECTIONS

**LE BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE DOIT PARVENIR AU SECRÉTARIAT - SUITE
361 - CENTRE SOCIAL, 2222 RUE MAPLEWOOD, MONTRÉAL, LE OU AVANT LE 23
SEPTEMBRE 1963 AVANT MINUIT.**

S'il y a plus de 12 candidats aux douze postes, les élections auront lieu lors de l'assemblée annuelle le 26 septembre 1963 au grand salon du Centre social de l'Université de Montréal, 2332 rue Maplewood, à 8 heures 30 p.m.; l'assemblée sera appelée à discuter et approuver certains amendements aux règlements concernant la procédure électorale et la formation de comités, etc...



Tout Diplômé de l'Université de Montréal au sens de nos règlements, art. 1 par. 5, peut se porter candidat à l'un des postes d'administrateur. A cette fin le candidat doit remplir le bulletin de présentation, le faire signer par deux Diplômés et le faire parvenir au Secrétariat, suite 361, Centre social, 2222 Maplewood, Montréal le ou avant le 23 septembre.

BULLETIN

de mise en candidature



Je diplômé de la faculté
d en 19
demeurant à rue Ville
pose ma candidature au poste de membre du Conseil d'administration des Diplômés de
l'Université de Montréal lors de l'élection le 26 septembre prochain.

Signé

APPUIENT MA CANDIDATURE

| | |
|-----------------|-----------------|
| M. | M. |
| Faculté | Faculté |
| Promotion | Promotion |
| Adresse | Adresse |

ASSEMBLEE . . . (Suite de la page 4)

XI — SECRÉTAIRE :

Le secrétaire agit comme secrétaire à toutes les assemblées et il en dresse procès-verbal. Il dresse et maintient à jour une liste des facultés et écoles mentionnées au règlement no. 1, une liste des membres de l'Association, du Conseil, du Comité Exécutif et de tout autre Comité. Il a charge de la correspondance et il a la garde des livres, documents et archives de l'Association et ne peut s'en départir que sur résolution du Conseil l'y autorisant.

XII — TRÉSORIER :

Le trésorier a charge des finances de l'Association, de la comptabilité ainsi que des affaires de banque.

XIII — VÉRIFICATEURS :

Le ou les vérificateurs sont nommés chaque année à l'assemblée générale annuelle, ou à défaut, par le Conseil. Ils examinent les comptes et la comptabilité de l'Association de tout Comité, vérifient le bilan annuel et l'état des revenus et dépenses de l'Association et de ses Comités et font rapport du tout au Conseil qui soumet ensuite ce rapport aux membres réunis en assemblée générale annuelle.

XIV — PRÉSIDENT HONORAIRE :

Le président honoraire est nommé chaque année à l'assemblée générale annuelle ou, à défaut, par le Conseil.

XV — ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE :

L'Assemblée générale annuelle des membres a lieu dans le mois de septembre de chaque année à l'endroit et au temps fixés par le Conseil. Cette assemblée est convoquée par le secrétaire au moyen d'un avis envoyé à tous les membres à l'adresse inscrite sur la liste des membres, et déposé à la poste au moins quinze jours avant la date fixée pour l'assemblée. Cet avis doit mentionner l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée.

XVI — ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE :

1. Le président, un des vice-présidents, deux membres du Conseil d'Administration ou dix membres titulaires peuvent en aucun temps requérir le secrétaire de convoquer une assemblée générale spéciale des membres. Le règlement no. XVI s'applique à toute assemblée générale spéciale, cependant l'avis de convocation d'une assemblée générale spéciale doit mentionner le ou les objets pour lesquels elle est convoquée.

2. L'assemblée générale annuelle peut aussi être une assemblée générale spéciale.

XVII — VOTE AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES :

Dans toute assemblée générale, seuls les membres titulaires ont droit de vote et au cas d'égalité des voix, le président a vote prépondérant.

XVIII — QUORUM AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES :

Le quorum à toute assemblée générale ou spéciale est de 25 membres titulaires.

XIX — ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Les assemblées du Conseil d'Administration sont tenues aussi souvent qu'il est jugé nécessaire, aucune assemblée n'est obligatoire en juin, juillet et août. Ces assemblées sont convoquées par le Secrétaire au moyen d'un avis envoyé à tous les membres du Conseil à l'adresse inscrite sur la liste de ces membres, et déposé à la poste au moins 3 jours avant la date fixée pour l'assemblée. Cet avis doit mentionner l'endroit, la date et l'heure de l'Assemblée et contenir l'ordre du jour.

Le quorum à toute assemblée du Conseil est de 7 membres élus.

XX — ASSEMBLÉES DU COMITÉ EXÉCUTIF :

Les assemblées du Comité exécutif sont tenues sur convocation verbale de 24 heures. Le quorum à ces assemblées est de 3 membres.

XXI — COMITÉ DU FONDS DES ANCIENS :

Un comité dit du "fonds des anciens" sera formé par le Conseil avec les pouvoirs que lui accordera le Conseil.

XXII — SIGNATURES :

Tous chèques, billets, traites, lettres de change, connaissements, endossements et autres effets de commerce, contrats, actes et documents requérant la signature de l'Association seront signés par le président ou l'un des vice-présidents et par le secrétaire ou le trésorier, et tous les documents ainsi signés seront une preuve que leur signature était requise par l'Association, sans qu'il soit besoin d'aucune autre preuve.

XXIII — EXERCICE FINANCIER :

L'exercice financier se termine à la même date que l'exercice financier de l'Université de Montréal.

XXIV — SIÈGE SOCIAL :

Le siège social est établi au Centre Social de l'Université de Montréal, 2222 avenue Maplewood.

XXV — CHANGEMENTS AUX RÈGLEMENTS :

Le Conseil peut, de temps à autre, amender, changer ou abroger aucun des règlements; ces amendements, changements ou abrogations restent en vigueur jusqu'à l'assemblée générale (annuelle ou spéciale) des membres qui suit, alors que pour demeurer en vigueur, ces changements, amendements ou abrogations devront être approuvés et ratifiés par le vote d'au moins les deux tiers des membres titulaires présents, le tout sujet aux dispositions de la troisième partie de la loi des Compagnies de Québec.

LE BON SENS PARLE ENFIN

Je vous avoue que l'Association des diplômés de l'université de Montréal me laissait assez froid depuis quelques années. Non pas que je n'en percevais pas l'utilité possible, mais parce qu'elle ne semblait pas vouloir prendre position sur les grands problèmes de l'heure. Je ne m'oppose pas à une réunion mondaine ou à une partie de golf sous l'égide des Anciens de l'Université de Montréal, mais des hommes et des femmes ayant savoir et expérience de la vie, peuvent, ce me semble, apporter plus et mieux à l'université de Montréal. "Inter", publication officielle des diplômés de l'université de Montréal, a publié en avril dernier, un article intitulé "Nos frères, les étudiants", inspiré d'un sens adulte des responsabilités des anciens étudiants.

On y commentait la décision récemment prise par la direction de l'université de "libérer" le "Quartier latin" de toute censure et de toute intervention des administrateurs de l'université. Geste louable? Geste prudent?

On parle de liberté. Celle des uns commence où celle des autres finit.

Nous aussi, nous avons été étudiants. Nous aussi, nous avons écrit au Quartier latin; notre ton était gauche parfois, un tantinet suffisant; mais alors, quelque autorité censurait nos articles. Nous nous inclinions en souriant intérieurement, car nous savions bien qu'on avait raison de restreindre nos pétarades.

L'étudiant riche ou pauvre, souvent pauvre ou de modestes ressources, doit payer l'abonnement au Quartier latin, qu'il l'aime ou ne l'aime pas: une sorte de formule Rand en somme. Comment l'université pourrait-elle maintenir cette pratique envers un organe qu'elle désavoue?

Depuis ces récentes années, le Quartier latin a véhiculé les propos les plus malsains, les plus saugrenus, les plus anti-chrétiens que l'on puisse imaginer. On appelait liberté ce qui n'était pourtant que de la licence et de l'effronterie.

L'Inter, dans un article digne et mesuré, se demande pourquoi la liberté accordée aux étudiants du Quartier latin ne l'a pas été autant pour la vérité que pour l'erreur. S'agit-il, au fait, d'une université catholique avec charte romaine? Oui, alors?

A Oxford, il y a deux ans, des étudiants avaient attaqué certains professeurs avec quelque violence. La censure s'exerça. Et cependant on sait ce qu'est le droit de parole et d'écriture en terre britannique. C'est pourtant un pays de grande liberté et Oxford en est l'un des bastions inexpugnables.

Voici des jeunes au stage des études qui ne se contentent pas de réclamer avec fermeté leurs prêts du gouvernement provincial, ce qui est leur droit et leur privilège, mais qui le font avec impertinence, avec insolence. On peut comprendre leur déception et leur colère, mais il y a la manière. Mais cela n'est encore rien.

On ne respecte rien, on se gausse des prêtres, de la soutane, de la foi, de la pratique du maigre à certains jours, de la prière au début des cours. On réclame la nomination d'un laïc à tel poste. On comprendrait encore, bien que ce ne soit pas du ressort des étudiants, que l'on désire un titulaire *compétent*, *clerc* ou *laïc*...

Les diplômés osent enfin dire à ces futurs chefs trop pressés : "Vous voulez les leviers de commande : vous les aurez... quand vous aurez terminé vos études. Il ne s'agit pas de vous tenir sous une férule, mais le commandement, la maturité sont des états que vous atteindrez très bientôt. Nous, les diplômés, sommes aux affaires publiques dans les champs municipal, provincial ou fédéral, ou nous y étions hier. Nous sommes parfois aux affaires tout court et nous avons contribué à élever l'université sur la montagne. Ceci ne nous donne pas droit à entraver la liberté académique, mais nous voulons que cette institution, fondée et maintenue par des sacrifices et des dévouements incessants, continue de nous préparer des chefs soucieux de l'avancement des nôtres dans le respect de nos précieuses traditions. Nous ne voulons pas que les efforts des gouvernements, des hommes d'affaires, des diplômés de toutes catégories ne servent qu'à nous doter d'un chapeau qui ne corresponde pas à notre tête et à notre personnalité physique, intellectuelle et morale. Non, il n'est pas question d'entraver votre liberté, mais de préserver aussi celle des autres, celle aussi de l'autorité constituée. Si les administrateurs, le recteur et le vice-recteur ne vous conviennent pas, quand vous serez dans la vie active, alors, par les voies ordinaires, vous effectuerez les modifications que vous préconisez. Il se peut bien que, d'ici là, votre négativisme s'estompe et que vous ne voyiez plus dans la même perspective tout le chambard dont vous êtes actuellement les apôtres. Vous comprendrez alors qu'il y a, dans la vie, l'étape infantile, l'étape juvénile, l'étape étudiante et l'étape adulte. Celle-là, jeunes gens, passera trop vite hélas."

Il faudrait cependant être compris. Les jeunes des deux sexes ont le droit d'exprimer des opinions, des préférences, des velléités, mais il y a la manière. Que le dialogue tant réclamé ne devienne pas monologue et que le contradicteur ne devienne pas le pestiféré ! Que chacun en son particulier ait une foi plus ou moins fervente, il n'y a pas là de quoi se glorifier; que l'on respecte les croyances de la quasi-totalité de la population.

L'université doit conserver un droit de regard sur le journal étudiant. Un journal est souvent gauche et frondeur quand il est rédigé par des jeunes, mais il est temps pour eux d'apprendre les normes de l'imprimé et la responsabilité des élites. Sinon, c'est le désordre,

l'indiscipline, le mépris de l'autorité (quel mot détesté) la moquerie des valeurs morales ou chrétiennes.

Au nom de la liberté, du bon sens, de la mesure, du respect des valeurs traditionnelles, il est temps que le Quartier latin reprenne le ton que l'on s'attend de trouver dans une institution sous le signe du catholicisme romain. Cela n'exclut nullement la gaité, une saine gaularioiserie, ni même une certaine ironie s'exerçant sur notre temps et nos dirigeants, comme on peut les admettre de grands enfants bien élevés.

Les diplômés ont eu grandement raison d'exprimer leur sentiment à l'endroit du Quartier latin. Nul doute que les parents, s'ils étaient constitués en corps social habilité à parler pour eux à ce stade, partageraient cet avis. Ils seraient désireux, c'est certain, que cette maison de haut savoir affermissse chez leurs grands enfants les principes de foi irradiante et de charité agissante qu'ils se sont efforcés de leur inculquer depuis le début de leur vie. Ceci n'implique aucune brimade ou coercition envers les non-pratiquants; les Juifs d'ailleurs sont d'un comportement parfait dans ce milieu où ils constituent une infime minorité. Que l'autre minorité, plus infime encore peut-être des agnostiques de bonne foi, s'inspire de la même discrétion envers l'immense majorité chrétienne. Et quant à la poignée de chrétiens aigris ou rebelles, qui n'ont pas su voir la personnalité divine de l'Eglise derrière les maladresses ou les erreurs des catholiques, clercs ou laïques, on aurait vraiment tort de les laisser parler au nom d'une famille étudiante qu'ils ne sauraient représenter. D'autant plus qu'ils exercent envers la majorité l'exclusivisme dont ils prétendent avoir souffert comme minorité. L'inquisition serait-elle plus sympathique quand elle est pratiquée au profit de l'erreur ?

Les diplômés de l'université ont agi sagement en ripostant dans l'Inter. L'université doit rétablir la sagesse dans ses droits. Après avoir osé écrire dans le Quartier latin que l'écrivain a droit à l'erreur, la faction turbulente voudrait-elle maintenant soutenir que l'étudiant n'a droit qu'à l'erreur ?

Il est à souhaiter, au contraire, que les jeunes gardent une véritable jeunesse de l'esprit, du cœur et des actes. Cela veut dire de l'optimisme et de la joie et non de la haine et de la rancœur. "Si nos jeunes sont trop actualisés, comme le disait Gustave Thibon, ils ne seront que de la présente période et demain, ou à quarante ans, ils seront des vieux rétrogrades." On peut être de son temps, être à la page, sans croire que rien de bon n'a été pensé ou créé depuis des millénaires. Et notre jeunesse sérieuse marquera qu'elle n'est pas d'une seule époque, qu'elle vise à transcender les générations, qu'elle veut souder les unes aux autres par une progression continue.

L'opinion des diplômés est désintéressée. Ils ne profiteront certes pas des nouvelles structures, des nouvelles orientations, des nouveaux bâtiments... Ils se réjouissent de ce que ceux qui les suivent iront plus haut et plus loin, mais ils s'opposent à ce que l'on salisse professeurs et dirigeants. Le scandale n'a que trop duré. Donnez-nous des étudiants libres, mais dans l'ordre inhérent à un milieu catholique. Sinon, il faudra dire au peuple qu'on se prépare à lui donner des dirigeants haineux de tout ce qui lui fut cher.

Que l'Association des diplômés soit ferme, que l'université soit ferme et personne n'aura à sacrifier une vraie liberté pour une imaginaire liberté.

Michel BOUCHER
(L'Action Nationale, juin 1963)

LA NÉCESSITÉ D'UNE CULTURE GÉNÉRALE

L'homme est un être connaissant. En cette connaissance réside toute sa force et toute sa puissance. Elle lui permet d'agir et d'atteindre son plein épanouissement; grâce à elle, il se réalise; sans elle, il demeure impuissant. Il est donc normal que l'homme ait de tout temps cherché à agrandir la portée et la précision de sa connaissance.

Au début, l'homme désirait surtout se rendre maître des forces qui l'entouraient. Il se limita ainsi au domaine matériel. Cependant, si cette façon de voir et d'agir restait admissible au départ, elle n'a nullement sa raison d'être aujourd'hui. L'homme domine suffisamment la nature, et ses progrès scientifiques et techniques sont assez considérables pour qu'il se permette d'aborder d'autres sujets. Mais il ne le fait pas. Emporté par son désir de domination, il refuse de considérer ce qui n'entre pas dans cette optique; et pour y accroître encore sa connaissance, il est forcé de se spécialiser.

Cette obstination à vouloir se limiter est fautive parce qu'elle ignore l'homme. Elle ne vit que

de phénomènes, de mesures et de lois vérifiables. Elle ne tient pas compte des lois profondes qui régissent l'homme et qui déterminent toutes ses actions. Elle oublie que la connaissance est faite pour l'homme et qu'elle n'est bonne qu'en autant qu'elle ne perd jamais de vue cette condition.

La société qu'on a édiflée sur cette spécialisation mécanique est absurde. Elle est formée d'hommes qui se parlent sans se comprendre, qui se rencontrent sans se voir, qui s'ignorent les uns les autres parce qu'ils ne connaissent point la nature profonde qui les rend semblables. L'homme moderne ressemble étrangement à ses machines. Il peut discourir pendant des heures de la lune et des étoiles; mais dès qu'on lui demande de parler de lui, il devient muet.

L'homme moderne vit donc dans un monde qui rend impossible la vie pour laquelle il est normalement constitué. Alexis Carrel le relève: "La civilisation moderne se trouve en mauvaise posture, parce qu'elle ne nous convient pas. Elle a été construite sans connaissance de notre vraie

BALLADE DES SIMPLES GENS

Le bonheur que l'on cherche tant
Au gré des jours, des clairs de lune,
Qu'on imagine au bras du vent
Fuyant vers l'ombre d'or des dunes
Que l'on habille de fortune
De gloire et d'immortalité
N'est souvent que perles de lune
Dans le regard bleu de l'été.

On croit que le bonheur se vend
Et l'on cherche quelqu'un, quelqu'une
Qui pourrait arrêter le temps
En retour d'un morceau de lune.
Mais l'on oublie cette rancune
Que fait le coeur âpre et fané
Et cache les perles de lune
Dans le regard bleu de l'été.

Et l'on apprend tôt aux enfants
Que le pouvoir et la tribune
Sont au service de l'argent.
Si l'on croit à l'action commune
On devient personne importune
Et mieux vaut quitter la Cité
Pour cueillir des perles de lune
Dans le regard bleu de l'été.

ENVOI

Vous qui avez poste et fortune,
Venez en aide à la Cité;
Votre sommeil crée des rancunes
Qui peuvent, un jour, s'éveiller...

Lise De L'Ornière

nature(...) Quoique édiflée par nous, elle n'est pas faite à notre mesure."¹

Et dans ce monde impossible l'homme étouffe, dégénère et se déshumanise. Qu'il suffise pour s'en convaincre de se rappeler que le nombre des malades mentaux dépasse à lui seul le nombre de tous les autres malades ensemble. Il est donc plus que temps de changer d'optique.

Pour apprendre à se connaître, l'homme n'a qu'un seul moyen: une solide culture générale. Grâce

à elle, l'homme apprendra à reconnaître d'autres valeurs que ce qui est mesurable et quantifiable. Il apprendra qu'il n'est pas divisible en parties et que le spirituel a une valeur aussi grande que le matériel. Il pourra alors reprendre le dialogue avec ses semblables, coordonner ses découvertes à ses possibilités et édifier un monde où il sera possible de vivre. S'il ne le fait pas, il court à la déchéance totale et à sa perte.

Guy Archambault.

(1) Alexis Carrel, *L'Homme cet inconnu*, livre de Poche, page 54.

F · A · M

Avez-vous oublié ?

VOTRE SOUSCRIPTION

au Fonds Annuel de l'Alma Mater
EST ATTENDUE

LE FONDS ANNUEL DE L'ALMA MATER

Au 31 mai dernier, le Fonds Annuel de l'Alma Mater avait recueilli \$11,287.90 pour 1962-63. C'est un peu plus que l'année dernière. L'année 1963-1964 s'annonce bonne et promet une augmentation sensible. Déjà depuis le premier juin, plus de \$2,000 ont été recueillis. Un don de \$300 nous parvenait récemment. Bon commencement.

A tous les Diplômés

Le FONDS ANNUEL
DE L'ALMA MATER
attend votre
souscription 1963-1964

FAITES VOTRE PART.

Sous pli ma souscription 1963-64 au montant de \$

Nom

(en lettres moulées)

Adresse

Faculté et année de promotion

IMPORTANT: S.V.P. faire chèque à l'ordre du "Fonds Annuel de l'Alma Mater" et faire parvenir à l'Association des Diplômés, 2222 Maplewood. Un double reçu pour fins d'impôt sera transmis pour toute souscription excédant \$1.00.